



Policy 13.9

THE ARMY CADET LEAGUE OF CANADA CADET CORPS ANNIVERSARY CERTIFICATES

Executive Committee Authorization: October 22, 2006

1. The Army Cadet League of Canada (ACLC) provides anniversary certificates signed by the President and the Colonel Commandant to army cadet corps automatically on each fifth anniversary date (ie: 5, 10, 15, etc.).
2. Certificates for other years may be produced on request by the National Office for any special occasion.

Sample :

Politique 13.9

CERTIFICATS D'ANNIVERSAIRE DES CORPS DE CADETS DE LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA

Approuvée par le comité exécutif le 22 octobre 2006

1. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) décerne automatiquement des certificats d'anniversaire portant la signature du président et du colonel commandant aux corps de cadets aux cinq ans (c'est-à-dire au 5e, 10e, 15e anniversaire, etc.).
2. Le Bureau national peut délivrer d'autres certificats d'anniversaire sur demande pour souligner une occasion spéciale.

Exemplaire :

THE ARMY CADET LEAGUE		LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA
Anniversary Certificate		Certificat d'anniversaire
Presented to		Présenté au
2814 Hamilton Service Battalion RCACC On the occasion of your 40th anniversary 18 November 1967 - 18 November 2007		
 _____ President / Président		
 _____ Colonel Commandant		